

Procès verbal
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2023
Salle polyvalente - 19 H
Convocation du 08 Avril 2023

PRESENTS : Roger COSTARD, Maire, Philippe HEURLIN, Valérie GAREL, Dominique LEFORESTIER, Adjoints, Tanguy ROQUIER, Sylvie GIRAUD, Jocelyne ROBILLARD, Anne-Sophie ROUXEL, Antoine DIVARD.

ABSENT : néant

SECRETAIRE DE SEANCE : LEFORESTIER Dominique

Le Maire soumet au conseil municipal l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour « *conditions de mise à disposition de la salle communale pour les associations communales* » qui valide la demande.

Vote du budget primitif 2023 (2023-04-01)

Le projet de budget est présenté à l'assemblée (cf document) :

Prévisions 2023

Section de fonctionnement :

<u>Dépenses :</u>	Prévisions (€)
CHAP. 011	51 560
CHAP. 012	42 500
CHAP. 014	1 000
CHAP. 65	61 000
CHAP. 66	300
CHAP. 67	150
CHAP. 68	170
023	63 857
CHAP. 042	5 000
TOTAL	225 537

Les gros travaux d'entretien : toiture église sont programmés dans la section d'investissement.

Recettes :

CHAP.70	6 880
CHAP.73	7 800
CHAP.731	123 945
CHAP. 74	54 712
CHAP. 75	7 200
002	25 000
TOTAL	225 537

Section d'investissement :

	Prévisions
Dépenses	334 122.32
Recettes	334 122.32

Proposition de budget votée à l'unanimité.

Affectation du résultat 2022 (2023-04-02)

Rappel des résultats 2022 :

- Section de fonctionnement : clôture **81 328.67 €**
- Section d'investissement : clôture **192 591.65 €**

Proposition affectation résultat de fonctionnement :

Article 002 « report » : 25 000 €

Article 1068 « réserves capitalisées », le solde du résultat soit 56 328.67 €.

Proposition d'affectation du résultat 2022 validée à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition 2023 (2023-03-03)

Rappel des taux 2022 :

Taxe foncière (bâti)	42.14 %
Taxe foncière (non bâti).....	53.39 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires).....	11.76 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le maintien des taux en 2023.

Participation prévisionnelle 2023 aux charges du SIRS Guenroc/St Maden (2023-04-04)

Participation de la commune de Guenroc prévue à hauteur de 34 939.99 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la participation telle que proposée.

Fongibilité des crédits budgétaires (2023-04-05)

Le principe de fongibilité des crédits rend possible pour l'ordonnateur, après délibération du conseil municipal, le transfert de crédits budgétaires d'un chapitre à l'autre à l'intérieur des sections dans la limite maximum de 7.5 % des dépenses réelles, le chapitre 012 « personnel » est exclu du dispositif.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le principe de la fongibilité des crédits budgétaires .

Désignation d'un déontologue de l' élu local (2023-04-06)

Le sujet sera revu à la prochaine réunion. La date limite pour la désignation fixée par le préfet est le 1^{er} juin 2023.

Examen devis installation électrique pour le local de Cariou (2023-04-07)

ENEDIS : 1 321.38 € TTC

2 devis d'installation électrique :

Ent. MANIVELLE.....	1 557.60 €
Emeraude Système Automatique (ESA).....	1 206 € .

Tanguy ROQUIER propose de s'assurer que l'offre d'ESA n'a pas d'erreur au niveau du consuel, si c'est le cas de retenir ce devis . Cette proposition est validée par le conseil municipal.

Demandes de subvention (2023-04-08)

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- Comice agricole..... 111 €
0.50 €/hbt (1 abstention, 8 avis favorables) ;

- Collège Notre Dame de l'Espérance (Broons) :

Séjour au ski : 2 collégiens guenrocois concernés 30 €/élève

Séjour en Angleterre : 2 collégiens guenrocois concernés 30 €/élève.

Courrier à transmettre au collège (+ copie aux familles) précisant que la subvention doit revenir aux familles en déduction de leurs factures ;

- société de chasse 240 €

Compensation repas fournis à la commune pour la journée de réparation des chemins le 18 mars dernier .

Conditions de mise à disposition de la salle communale pour les associations communales
(2023-04-09)

Le conseil municipal valide la mise à disposition de la salle des fêtes aux associations communales suivant les éléments ci-après :

Par année : 8 jours avec un maximum de 3 week-end (chaque week-end comptant pour 2 jours) .
Au-delà, application du tarif de location en vigueur. Effet de la décision : 1^{er} juin 2023.

QUESTIONS DIVERSES :

Utilisation du copieur de la mairie par les associations :

Mettre en place d'un cahier de comptage des copies effectuées , couleur/noir et blanc, format, recto/verso.
Réalisation des copies sur rendez-vous pour ne pas gêner l'accueil au secrétariat ainsi que le travail de la secrétaire ;

Entretien chemins pédestres : samedi 20 mai ;

Fleurs pour jardinières : avis favorable, à prévoir comme les années précédentes ;

Opération argent de poche 2023 : avis favorable ;

CCAS : il manque 1 élu (1 élue a démissionné). Désignation à prévoir au prochain conseil municipal.
Distribution banque alimentaire : Jocelyne ROBILLARD contacte Marie-Paule GUILLEMOT (Caulnes) pour ne plus être associé à Saint Maden lors de la distribution ;

Prochain concert organisé par la municipalité : 13 mai ;

Prochain conseil municipal : 12 mai à 19 h.

Clôture de la séance à 21 h 49

Guenroc, le 17/04/2023

Le Maire,



la Secrétaire de séance,

